

Cet article vous est présenté par www.conseiller.ca

Léon Lemoine, président du RICIFQ

06 juin 2008



À l'unanimité, le conseil d'administration du Regroupement indépendant des conseillers de l'industrie financière du Québec (RICIFQ) a nommé Léon Lemoine président et porte-parole de l'organisme. Il occupera cette fonction durant un an avec la possibilité d'être reconduit dans son mandat.

Le nomination attendue de Léon Lemoine fait suite à l'assemblée générale du RICIFQ qui a eu lieu le 20 mai dernier à Saint-Hyacinthe.

Léon Lemoine est assureur vie agréé, planificateur financier et président du cabinet Gestion Ethik, à Brossard. Membre fondateur du RICIFQ, il succède à Larry Bathurst qui demeure actif au sein de l'organisation qui compte près de 700 membres cotisants.

Léon Lemoine entreprend son mandat alors que le RICIFQ est à la croisée des chemins. En effet, le RICIFQ a passé la première année de son existence à se faire connaître. «Nous sommes partis de zéro. Nous avons établi la constitution du regroupement, assuré une certaine permanence, créé des réseaux de communication, bâti un site Web. En même temps, nous devons recruter des membres, défendre la réputation des conseillers et prendre fait et cause pour le conseil financier indépendant», dit Léon Lemoine.

Il tient à souligner l'apport de Larry Bathurst pour tout le travail qu'il a accompli. «Il a été l'instigateur du regroupement. Tous les conseillers lui doivent une fière chandelle.»

Léon Lemoine s'attaque maintenant à des défis majeurs. En premier lieu, faire reconnaître le RICIFQ, d'abord par les conseillers eux-mêmes. Pour ce faire, il entreprendra une tournée des régions cet automne afin d'expliquer la mission du regroupement. «Des réseaux de distribution nous ont déjà invités à prononcer des conférences pour leurs représentants. Nous sommes également en contact avec l'Institut québécois de planification financière. C'est un bon début, nous allons dans la bonne direction.»

Au cœur de ce processus de reconnaissance par les pairs se pose la question du recrutement de membres. Léon Lemoine a bon espoir de voir plus de 1 000 conseillers adhérer officiellement (en payant leur cotisation) au RICIFQ d'ici la fin de l'année. «Avec 1 000 membres cotisants, nous aurons un masse critique qui nous permettra de renforcer notre crédibilité. Évidemment, si nous réussissons à recruter 1 200 ou 1 500 membres, ce serait merveilleux.»

Parmi les projets liés à l'organisation, le RICIFQ compte instaurer une véritable

permanence, avec du personnel administratif installé dans un siège social qui a pignon sur rue. Cette permanence libérera le conseil d'administration des nombreuses tâches liées à la gestion des opérations quotidiennes. Jusqu'ici, le RICIFQ fonctionne grâce au travail de conseillers bénévoles, qui ont encore tous leur pratique professionnelle. À la longue, le cumul des activités finit par essouffler les volontaires.

Pour ce qui est de la reconnaissance du regroupement par les autorités, Léon Lemoine est encouragé par l'attitude d'ouverture que manifestent la Chambre de la sécurité financière et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'endroit du RICIFQ. «L'AMF nous a invités récemment à participer à certaines consultations publiques, comme celle sur la vente d'assurance accessoire», dit Léon Lemoine. En outre, lors du débat sur la hausse des cotisations au Fonds d'indemnisation des services financiers (FISF), le RICIFQ a pu exprimer ses doléances au sous-ministre des finances et à des représentants de l'Action démocratique du Québec.

À propos du FISF, Léon Lemoine souligne qu'il en fera un de ses principaux chevaux de bataille au cours de l'année. «La hausse des cotisations au FISF a ébranlé les conseillers indépendants. D'abord, parce que les montants demandés sont importants. Contrairement aux grandes institutions financières, nous ne pouvons pas refiler ces frais supplémentaires aux consommateurs en augmentant le frais d'utilisation des guichets automatiques, par exemple. De toute manière, les conseillers ne veulent pas que leurs clients paient cette note. Ensuite, parce que même en surcotisant les conseillers, le financement du FISF demeure problématique dans sa structure actuelle. Que survienne un autre scandale financier à la Norbourg ou à la Mount Real, le FISF sera encore sous pression. Les conseillers n'ont pas à payer pour des erreurs commises par les gestionnaires de fonds. Enfin, la hausse des cotisations décourage la relève. Les jeunes qui veulent se lancer dans l'industrie regardent les frais qu'ils doivent supporter avant d'empocher leur premier dollar, et ils se demandent si ça vaut la peine de pratiquer ce métier-là. La loi qui régit le FISF doit être modernisée. Nous allons y travailler», indique Léon Lemoine.

Le RICIFQ n'est pas contre le FISF. Il est d'accord avec le fait qu'on indemnise un client lésé par un représentant. «Par contre, quand la faute relève d'un gestionnaire, ce devrait être lui qui soit responsable du dédommagement. Malheureusement, les seuls qui cotisent au FISF actuellement, ce sont les conseillers.»

Adoptée à la fin du mois de mai dernier, le projet de loi 64 donne plus de poigne à l'AMF qui peut désormais imposer des amendes plus sévères et même des peines de prisons à des individus qui n'ont jamais écopé d'amendes. Cependant, précise Léon Lemoine, elle ne prévoit rien pour éviter les fraudes dans l'industrie des services financiers. Les conseillers demeurent donc encore vulnérables.

Simultanément au travail de reconnaissance par les conseillers et les autorités, Léon Lemoine s'efforcera de faire reconnaître le RICIFQ par le public. «Nous sommes une association distinctive. Tous nos membres doivent être fiers de participer au regroupement. Notre mission est de préserver le conseil indépendant et le public doit savoir qu'il est le premier bénéficiaire de cette action. S'il n'y a plus de conseillers indépendants, les clients devront devenir leur propre courtier. Est-ce que cela leur sera favorable ? Je ne crois pas», conclut le nouveau président du RICIFQ.